

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 13+1

Séance du 21 novembre 2022

Date d'affichage :
Date de la convocation : 14 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : JACQUIER Habiba — MILLET Benoit

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2022 052

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE TE38

Yves PELERIN, Conseiller délégué à l'Urbanisme, informe l'assemblée qu'un diagnostic a été réalisé en partenariat avec Territoire d'Energie Isère (TE38).

Il est envisagé de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés en séance et intitulés :

« Affaire n°EP – Rénovation Tr1 22-004-026 ».

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 65 776 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à 38 120 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à 1 495 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 26 161 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ainsi que de la contribution correspondante à TE38.

Le conseil municipal, après concertation :

- Prend acte du projet des travaux et du plan de financement, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : 65 776 €
 - Financements externes : 38 120 €
 - Participation prévisionnelle : 27 656 € (*frais TE38 + contribution aux investissements*)
- Prend acte de sa participation aux frais de TE38 pour un montant de 1 495 €

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 25/11/2022 décompte final de
ID: 038-213800261-20221121-D2022_052-DE

- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.
- Valide l'étude et le plan de financement et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document pour mener à bien les travaux précités.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

